**Juge Diana Cameron**

Madame la juge Cameron a été nommée à la Cour d’appel du Manitoba le 2 novembre 2012. Elle siégeait auparavant à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba depuis le 3 février 2011.

Née au Manitoba, elle a obtenu un baccalauréat ès arts (avec distinction) et un baccalauréat en droit de l’Université du Manitoba. Elle a été admise au Barreau du Manitoba en 1989.

Avant sa nomination à la magistrature, la juge Cameron était procureure principale de la Couronne au sein de la Division des poursuites du ministère de la Justice du Manitoba, où elle a travaillé pendant la majeure partie de sa carrière. De 2004 à 2010, elle a été procureure de la Couronne à la Direction du droit constitutionnel (contentieux civil) du ministère de la Justice du Manitoba.

Entre 2015 et 2022, elle a occupé les fonctions de représentante de la magistrature et de présidente du Comité consultatif de la magistrature fédérale pour la province du Manitoba. En 2021, elle a été nommée présidente de la commission de délimitation des circonscriptions fédérales pour le Manitoba, qui a finalisé son rapport et ses recommandations pour le redécoupage des circonscriptions électorales fédérales en 2023. Elle est membre de la section canadienne de l’Association internationale des femmes juges depuis 2016 et en a été la présidente de 2022 à 2024. De plus, la juge Cameron a occupé plusieurs fonctions au sein de l’Association du Barreau du Manitoba.

Avant sa nomination à la Cour du Banc de la Reine, elle a été vice-présidente du Liberty Local de la Fédération Métisse du Manitoba, a siégé au conseil de Teen Touch Manitoba et a été bénévole à la Winnipeg Humane Society.